



**AVIS A LA POPULATION DE JORAT-MENTHUE**

## **Restriction d'eau**

La sécheresse persistante a pour effet une baisse sensible du débit des sources d'eau potable. La Municipalité invite dès lors la population à restreindre au maximum sa consommation en eau en dehors des usages courants.

La restriction porte sur :

- ➡ Le lavage des véhicules est interdit
- ➡ L'arrosage des gazons est strictement interdit
- ➡ L'arrosage des jardins potagers et floraux est autorisé avec un arrosoir et non au jet.

Cette directive prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

L'avis de fin de restriction sera affiché en temps voulu aux piliers publics et sur le site internet de la commune.

Le non-respect de cette directive est passible de sentences.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

**La Municipalité**